

PLAN DE CONSERVATION

Parc national du Lac-Témiscouata

2022-2027

Remerciements

La mise en œuvre du présent plan de conservation a été rendue possible grâce à la contribution de précieux collaborateurs. Nous aimerions souligner la participation d'Anne-Marie Pelletier, biologiste au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, ainsi que de Marianne-Marilou Leclerc, archéologue.

Équipe de réalisation

Michel Grégoire	Responsable du Service de la conservation et de l'éducation du parc national du Lac-Témiscouata, Sépaq
Denis Ouellet	Directeur du parc national du Lac-Témiscouata jusqu'en 2022, Sépaq
Gabrielle Grenier	Biologiste à la vice-présidence Exploitation, parcs nationaux et campings, Sépaq
René Charest	Spécialiste en conservation à la vice-présidence Exploitation, parcs nationaux et campings, Sépaq

Aide à la rédaction et révision

Andréanne Lemay	Chargée de projet à la vice-présidence Exploitation, parcs nationaux et campings, Sépaq
Marc-André Villard	Biologiste à la vice-présidence Exploitation, parcs nationaux et campings, Sépaq

Comment citer le document :

« Sépaq, 2022, Plan de conservation 2022-2027 – Parc national du Lac-Témiscouata, Sépaq. »

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS.....	1
PILIER DU PLAN DE CONSERVATION	2
CIBLES DU PARC NATIONAL DU LAC-TÉMISCOUATA	3
VULNÉRABILITÉ 1 - MAINTIEN DE L'INTÉGRITÉ DE L'ÉCOSYSTÈME AQUATIQUE DES LACS TOULADI FACE AU MYRIOPHYLLE À ÉPIS ET À LA MOULE ZÉBRÉE	4
VULNÉRABILITÉ 2 - MAINTIEN DE L'INTÉGRITÉ DE LA FLORE DES MILIEUX HUMIDES ET RIVERAINS FACE AUX PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES.....	6
VULNÉRABILITÉ 3 - CONSERVATION ET MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE ARCHÉOLOGIQUE.....	8
VULNÉRABILITÉ 4 - PROTECTION DE LA POPULATION D'ÉPINOCHÉ À TROIS ÉPINES FORME RARE DES LACS ROND ET CROCHE	10
VULNÉRABILITÉ 5 - PROTECTION DE LA POPULATION DE TOULADI INDIGÈNE DU LAC TÉMISCOUATA.....	12
RÉFÉRENCES	14

AVANT-PROPOS

La mission des parcs nationaux du Québec est d'assurer la conservation permanente de territoires représentatifs des régions naturelles du Québec ou des sites naturels à caractère exceptionnel, notamment en raison de leur diversité biologique, et de les rendre accessibles afin que ceux-ci puissent profiter aux générations actuelles et futures.

Pour réaliser cette mission, la Politique sur les parcs nationaux du Québec (MFFP, 2018) prévoit différents outils, dont le plan de conservation et le programme de suivi des indicateurs environnementaux (PSIE). Le plan de conservation est un outil de planification qui détermine les enjeux de conservation prioritaires et les vulnérabilités, ainsi que l'ensemble des stratégies et actions à réaliser en matière de conservation pour les cinq prochaines années. Le PSIE est un outil de surveillance qui regroupe plusieurs indicateurs qui visent à déterminer l'état de santé des parcs nationaux, et sert d'assise à la réflexion menant à l'élaboration des plans de conservation.

Les plans de conservation 2022-2027 constituent la troisième génération de plans de conservation des parcs nationaux du sud du Québec gérés par la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq). Le processus de réalisation de ces plans s'appuie sur les standards ouverts pour la pratique de la conservation. Le *Conservation Measures Partnership* (CMP), un partenariat regroupant des agences publiques, des organismes non gouvernementaux et des d'entreprises privées, a élaboré cet ensemble de principes et de pratiques standardisés au niveau international afin de faciliter la planification de la conservation (CMP, 2020).

Finalement, les plans de conservation s'inscrivent dans la vision du développement durable de la Sépaq qui adhère au Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies et de ses 17 objectifs. Les plans de conservation contribuent à l'atteinte de plusieurs objectifs de développement durable, plus particulièrement à l'objectif 15 (vie terrestre).

PORTRAIT DU PARC NATIONAL DU LAC-TÉMISCOUATA

Le parc national du Lac-Témiscouata a été créé en 2009 et préserve un territoire de 175 km² représentatif de la région naturelle des Monts Notre-Dame, au cœur de la chaîne des Appalaches. Le lac Témiscouata constitue, en lui-même, un élément marquant du paysage. D'une longueur de près de 39 km, il est le deuxième plus important plan d'eau de la rive sud du Saint-Laurent au Québec. En ce qui a trait au patrimoine végétal, le territoire comporte, notamment, plusieurs forêts âgées de plus de cent ans ainsi que plus de 500 espèces de plantes. Sur le plan faunique, une quarantaine d'espèces de mammifères, une vingtaine d'espèces de poissons, une quinzaine d'espèces de reptiles et d'amphibiens, de même que 150 espèces d'oiseaux fréquentent ce territoire. Sur le plan humain, la région du Témiscouata, et particulièrement le territoire du parc, constitue depuis des millénaires un axe de circulation majeur et un carrefour d'exploitation et d'échanges. À ce jour, on trouve 54 sites archéologiques alors que les preuves les plus anciennes d'une occupation humaine datent de près de 9000 ans.

PILERS DU PLAN DE CONSERVATION

La structure que prend la troisième version des plans de conservation est déclinée en trois entités centrales qui orientent nos actions, soit les cibles de conservation, les enjeux de conservation prioritaires et les vulnérabilités.

Cibles de conservation

Les cibles de conservation sont les éléments clés au cœur de la création et de la mission du parc national. C'est ce que l'on souhaite conserver en priorité. Les cibles sont d'abord les milieux naturels. Elles peuvent aussi être des communautés naturelles, des espèces clés¹, des sites ou éléments historiques, archéologiques, paléontologiques ou environnementaux. Les cibles constituent un sous-ensemble du patrimoine naturel et humain du parc national, et leur protection permet d'assurer la conservation de l'ensemble du parc.



Enjeux de conservation

Les enjeux de conservation prioritaires mettent de l'avant les éléments sur lesquels nous devons intervenir afin d'assurer la conservation des cibles. Ils peuvent être définis comme étant des situations jugées problématiques qui engendrent des conséquences importantes sur l'une ou plusieurs cibles de conservation, et pour lesquelles nous faisons le choix de concentrer nos énergies au cours des cinq prochaines années.



Vulnérabilités

Les vulnérabilités, tout comme les enjeux de conservation, mettent de l'avant les éléments sur lesquels nous devons intervenir afin d'assurer la conservation des cibles. Elles réfèrent à des situations pour lesquelles les connaissances ne permettent pas de confirmer l'état de santé d'une ou de plusieurs cibles de conservation. Il peut aussi s'agir de situations actuellement acceptables, mais pour lesquelles il y a un risque de dégradation future.



¹ Espèce dont la présence est d'une grande importance pour plusieurs autres organismes, et dont la disparition pourrait entraîner celle d'autres espèces et modifier grandement le fonctionnement des écosystèmes.



Cibles du parc national du Lac-Témiscouata

Les cibles de conservation du parc national du Lac-Témiscouata et leur viabilité sont présentées dans cette section. La viabilité représente la capacité qu'ont les cibles de conservation de résister ou de se remettre de perturbations anthropiques et de se maintenir dans le temps sans intervention de notre part. Elle est évaluée à partir des indicateurs du PSIE et de la connaissance fine du territoire et permet d'identifier à quels endroits l'équipe du parc national doit concentrer ses énergies afin d'assurer la conservation de l'ensemble des milieux naturels qui le composent.

CIBLE 1 – LAC TÉMISCOUATA

ÉTAT À SURVEILLER

- ↳ La présence du myriophylle à épis et de la moule zébrée, deux espèces exotiques envahissantes, et le faible taux de recrutement naturel de la population de touladi, indiquent que des interventions sont nécessaires afin d'assurer la conservation de la cible à long terme.

CIBLE 2 – RIVIÈRE ET LACS TOULADI

ÉTAT À SURVEILLER

- ↳ La présence du roseau commun ainsi que l'introduction potentielle d'autres espèces exotiques envahissantes, dont le myriophylle à épis, la moule zébrée, la berce du Caucase et la renouée japonaise, indiquent que des interventions sont nécessaires afin d'assurer la conservation de la cible à long terme.

CIBLE 3 – AUTRES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES

ÉTAT INCONNU

- ↳ Très peu de connaissances sont disponibles, il est donc impossible de statuer sur l'état de santé de la cible. Un point de vigilance est toutefois soulevé par la présence du roseau commun, du myriophylle à épis, de la renouée du Japon et de la berce du Caucase dans le parc et dans sa périphérie, et par la présence d'une population rare d'épinoche à trois épines qui semble en déclin.

CIBLE 4 – MILIEUX FORESTIERS

ÉTAT BON

- ↳ Notre niveau de connaissance indique que des interventions de la part du parc national ne sont pas nécessaires actuellement, afin d'assurer la conservation de la cible. Des perturbations pourraient cependant survenir dans un futur rapproché, notamment au niveau d'insectes ravageurs, de maladies ou de bouleversements climatiques.

CIBLE 5 – SITES ARCHÉOLOGIQUES

ÉTAT À SURVEILLER

- ↳ L'érosion naturelle sur les rives des lacs Touladi indique que des interventions sont nécessaires afin d'assurer la conservation de la cible à long terme. Pour une meilleure conservation de la cible, celle-ci devrait aussi être davantage mise en valeur.



Vulnérabilité 1 – Maintien de l'intégrité de l'écosystème aquatique des lacs Touladi face au myriophylle à épis et à la moule zébrée

Mise en contexte

Le myriophylle à épis (*Myriophyllum spicatum*) est une espèce exotique envahissante. Elle perturbe l'écologie des milieux aquatiques où il prolifère rapidement : ses colonies denses et monospécifiques pourraient diminuer la diversité des plantes aquatiques indigènes et des espèces fauniques qui en dépendent. Elle influence également les paramètres physicochimiques du lac. Sa découverte dans le lac Témiscouata (**Cible 1**) remonte à 2016. L'objectif est de confiner l'espèce dans le lac et de prendre des mesures afin d'empêcher qu'elle se propage dans les lacs compris dans les limites du parc (les lacs Touladi) qui en sont exempts (**Cibles 2 et 3**). Une stratégie de gestion a été mise en place dans le cadre du plan de conservation 2017-2022. Des rencontres de sensibilisation dans les marinas et la mise en place d'un affichage et de bouées de sensibilisation en ont découlé.

La moule zébrée (*Dreissena polymorpha*) est une espèce de mollusque exotique envahissant d'eau douce. Sa présence a été confirmée dans le lac Témiscouata à l'automne 2022. Sa propagation entraîne de nombreuses répercussions écologiques, notamment en réduisant la quantité de phytoplanctons et de zooplanctons disponibles pour certaines espèces de poissons, pour les moules indigènes et pour d'autres invertébrés. La grande capacité filtrante des moules zébrées peut engendrer une modification de la transparence de l'eau et favoriser le développement de plantes aquatiques à des profondeurs plus importantes (MFFP, 2022), dont le myriophylle à épis. Ces modifications de l'écosystème sont préoccupantes pour le parc national et peuvent avoir des impacts sur l'ensemble de la biodiversité des plans d'eau. Sa présence au lac Témiscouata met de l'avant la préoccupation quant à l'envahissement potentiel des lacs Touladi.

But et stratégies

Le but fixé pour cet enjeu est que « **d’ici 2027, les lacs d’intérieur sont exempts de myriophylle à épis et de moule zébrée, et les populations du lac Témiscouata dans le parc sont contrôlées** ». Pour atteindre ce but, quatre stratégies sont mises de l’avant :

Stratégie 1

Réduction du risque d’introduction du myriophylle à épis et de la moule zébrée dans les lacs Touladi

Objectifs

D’ici 2024, des principes directeurs préventifs stricts sont adoptés pour la gestion des équipements nautiques au parc.

À partir de 2024, le contrôle ou le nettoyage des embarcations et équipements nautiques qui accèdent aux lacs Touladi est assuré par des infrastructures efficaces (ex. : station de lavage, accès centralisé).

Stratégie 3

Surveillance de l’introduction du myriophylle à épis et de la moule zébrée dans les lacs d’intérieur

Objectifs

À partir de 2023, un programme de détection du myriophylle à épis et de la moule zébrée est mis en œuvre dans les lacs Touladi. Si leur présence est détectée, le parc procède à leur éradication (lorsqu’envisageable).

Stratégie 2

Sensibilisation aux enjeux liés à l’introduction d’espèces exotiques envahissantes sur les écosystèmes aquatiques

Objectifs

À partir de 2022, le parc participe activement au comité de prévention de la MRC de Témiscouata et à la mise en œuvre du plan de communication qui en découlera.

À partir de 2023, un processus de formation du personnel d’accueil est mis en place afin que celui-ci communique adéquatement les enjeux et mesures qui touchent la présence de EEE aux visiteurs du parc.

Stratégie 4

Suivi de l’évolution et de la dynamique de ces espèces au lac Témiscouata

Objectifs

À partir de 2022, le parc participe activement au comité scientifique sur la moule zébrée au Témiscouata.

D’ici 2025, un protocole de suivi de la dynamique des populations de myriophylle à épis et de moule zébrée est élaboré et mis en œuvre au lac Témiscouata.



Vulnérabilité 2 – Maintien de l'intégrité de la flore des milieux humides et riverains face aux plantes exotiques envahissantes

Mise en contexte

Le roseau commun exotique (*Phragmites australis australis*), la renouée du Japon (*Reynoutria japonica*) et la berce du Caucase (*Heracleum mantegazzianum*) sont des plantes exotiques envahissantes (PEE) dont la présence au parc ou en périphérie immédiate est confirmée.

Le roseau commun exotique est présent en petites colonies dans le parc et on observe une croissance lente de sa propagation en périphérie. On observe un développement important du roseau commun le long des routes 232, 85 et 295.

La renouée du Japon est présente en bordure du lac Témiscouata à une quinzaine d'endroits, à l'extérieur des limites du parc. On la rencontre aussi le long des routes 232 et 185.

La berce du Caucase est présente dans plusieurs municipalités en périphérie du parc, notamment dans les municipalités de Squatec et lac-de-Aigles. Elle nécessite une surveillance constante et des interventions de contrôle récurrentes, entre autres, en raison de ses propriétés toxiques pour l'humain, au contact de la peau.

La propagation de ces trois espèces en est encore au stade où des actions peuvent être mises en place afin de contrôler leur présence dans les milieux riverains et humides (**Cibles 1 et 2**) et d'empêcher leur propagation vers de nouveaux milieux naturels du parc national (**Cible 3**).

L'organisme de bassin versant (OBV) du fleuve Saint-Jean s'intéresse à la problématique associée à la propagation de ces espèces sur le territoire. Des actions sont d'ailleurs mises de l'avant en lien avec le roseau commun et la berce du Caucase dans le cadre de son plan directeur de l'eau, tant sur le plan du suivi des colonies que de l'élimination ou de la réduction de la dispersion du roseau et de la berce du Caucase (OBV du fleuve Saint-Jean, 2015).

But et stratégies

Le but fixé pour cet enjeu est que « **d'ici 2027, le roseau commun, la renouée du Japon et la berce du Caucase sont absents des milieux riverains et humides du parc national** ». Pour atteindre ce but, deux stratégies sont mises de l'avant :

Stratégie 1

Éradication et surveillance des plantes exotiques envahissantes détectées dans le parc ou représentant une menace imminente

Objectifs

À partir de 2023, un programme de surveillance et de détection des PEE est mis en œuvre pour les milieux humides et riverains.

D'ici 2024, les colonies de roseaux répertoriés dans le parc et dans la périphérie immédiate sont contrôlées.

D'ici 2027, la berce du Caucase est contrôlée dans les secteurs à proximité.

Stratégie 2

Collaboration avec les acteurs de la zone périphérique afin de faciliter la prévention de la propagation des PEE

Objectif

À partir de 2022, le parc participe à une rencontre par année visant la prévention de la propagation et le contrôle des PEE.



Vulnérabilité 3 – Conservation et mise en valeur du patrimoine archéologique

Mise en contexte

Sur le plan du patrimoine humain, la région du Témiscouata, et particulièrement le territoire du parc national, constitue depuis des millénaires un axe de circulation majeur reliant le fleuve Saint-Laurent et la baie de Fundy et un carrefour d'exploitation et d'échanges pour les Premières Nations. Plusieurs groupes nomades et de chasseurs-pêcheurs-cueilleurs, dont les Malécites (Wolastoqiyik), ont emprunté ces voies de déplacement. À ce jour, on 54 sites archéologiques furent répertoriés sur le territoire du parc (**Cible 5**), dont la majorité se situe dans l'axe de la rivière Touladi et des lacs Touladi, dont deux carrières de chert. Ce type de pierre était très prisé pour la fabrication d'outils de chasse et d'usage domestique. La majorité des sites archéologiques du territoire à l'étude correspond à des ateliers de taille d'outils occupés temporairement, ou encore à de petites haltes utilisées lors d'activités de chasse et de pêche.

La place importante qu'a le parc national sur le plan archéologique est mise de l'avant depuis sa création, la conservation de ce patrimoine étant identifiée dans le cadre des deux derniers plans de conservation. Un plan de gestion patrimonial a d'ailleurs été réalisé en 2013 afin d'en assurer la conservation et la mise en valeur (Eid et coll., 2013). Ce plan, qui date bientôt de 10 ans, présente des orientations visant la protection des sites archéologiques et des artefacts qu'ils contiennent. Cependant, aucun plan d'action concret n'a été mis en place afin de mettre en valeur ce patrimoine archéologique.

D'un autre côté, l'érosion observée sur les rives des lacs Touladi a le potentiel d'altérer certains sites archéologiques dont surtout le site CkEe-13. Un suivi annuel des sites a été instauré dans le cadre du précédent plan de conservation (2017-2022) et rend compte de l'érosion naturelle qui peut affecter leur conservation. Sur les 15 sites prioritaires en milieu riverain, 1 est jugé très préoccupant, à un point tel que l'ajout de structures visant le contrôle de l'érosion n'a pas été retenu. Pour les sites localisés à la Pointe-au-Sable, l'ajout de telles structures est recommandé.

But et stratégies

Le but qui a été fixé pour cette vulnérabilité est que « **d’ici 2027, la préservation du patrimoine archéologique du parc est planifiée, dynamisée et mise en valeur** ». Pour atteindre ce but, quatre stratégies sont mises de l’avant :

Stratégie 1

Développer la notoriété et la reconnaissance scientifique du parc en archéologie

Objectifs

À partir de 2022, le parc participe annuellement à un congrès en archéologie et fait rayonner le parc.

D’ici 2027, un partenariat de recherche est mis sur pied en collaboration avec des chercheurs et des experts, et des travaux scientifiques ont débuté.

Stratégie 2

Prévenir la perte d’artéfacts par l’érosion ou la dégradation

Objectifs

Pour la période 2022-2027, le suivi annuel de surveillance de l’état des sites archéologiques du parc est maintenu.

D’ici 2023, des aménagements simples de protection des sites archéologiques à la Pointe-au-Sable sont mis en place.

D’ici 2024, une fouille archéologique (intervention de sauvetage) est réalisée sur le site CkEe-13 (le plus à risque de dégradation par l’érosion), en collaboration avec les Premières Nations.

Stratégie 3

Mettre à jour la politique de gestion du patrimoine archéologique et standardiser son suivi

Objectifs

À partir de 2023, un bilan de suivi de conformité à la politique est réalisé annuellement.

Un réexamen décennal de la politique de gestion du patrimoine culturel du parc est réalisé en 2023.

Stratégie 4

Veiller à la sécurisation et la gestion des collections d’artéfacts

Objectifs

À partir de 2023, un référentiel photo des artéfacts est créé pour consultation en ligne.

D’ici 2027, la faisabilité et la pertinence de rapatrier les collections d’artéfacts découverts dans le parc depuis les années 60 sont analysées.



Vulnérabilité 4 – Protection de la population d'épinoche à trois épines forme rare des lacs Rond et Croche

Mise en contexte

Les populations d'épinoche à trois épines (*Gasterosteus aculeatus*) présentes dans les lacs Rond et Croche (Cible 3) suscitent l'intérêt des scientifiques. Bien que l'espèce soit fréquente dans l'Est du Canada, les populations de ces deux lacs montrent des variations prononcées extrêmement rares sur le plan squelettique, qui se manifestent par la réduction des plaques osseuses pelviennes et des épines dorsales et pelviennes, qui jouent un rôle dans la défense contre les prédateurs. Cette situation est unique dans l'est du Canada et n'aurait d'équivalent qu'en de rares endroits dans le monde.

L'épinoche à trois épines, provenant originellement des océans, a colonisé de nouveaux habitats d'eau douce devenus disponibles à la suite du retrait des glaciers, il y a environ 15 000 ans. Les populations en eaux douces se seraient adaptées à leur nouvel environnement, modifiant la morphologie de défense qui est bien développée chez l'épinoche de mer. Les concentrations en sel et en calcium et la diminution de la prédation peuvent expliquer la réduction des plaques osseuses observées chez les individus des lacs Rond et Croche du parc national. Évoluant dans des habitats sans prédateurs depuis des milliers d'années dans des lacs situés au sommet des montagnes, ces variations squelettiques ont rendu les individus de ces populations vulnérables à l'introduction d'espèces prédatrices. De ce fait, entre dans les années 70, desensemencements ont été réalisés afin d'y introduire l'omble de fontaine pour la pêche sportive. La présence de cette espèce prédatrice semble avoir engendré une diminution importante des populations d'épinoche. Suscitant un intérêt de la part de chercheurs de l'UQAR, un inventaire global des populations d'épinoche des deux lacs a été réalisé en 2013. Par la suite, un échantillonnage a été réalisé en 2021 par des chercheurs de l'université McGill spécialisés en écologie de l'évolution, afin de faire le suivi de l'évolution des populations d'épinoche dans un contexte de prédation. Selon des résultats préliminaires, il semblerait que les populations d'épinoche à trois épines forme rare des lacs Rond et Croche, soient en voie de disparition.

Depuis les années 1980, où des recherches ont permis de découvrir les populations rares d'épinoche sur le territoire de l'actuel parc national, aucun inventaire exhaustif n'a été réalisé afin d'inventorier leur présence dans d'autres lacs du parc national. Malgré les suivis effectués aux lacs Rond et Croche, il manque des informations afin d'avoir un portrait clair de la situation de l'épinoche forme rare, et afin d'évaluer les actions possibles afin d'assurer sa conservation.

But et stratégies

Le but qui a été fixé pour cette vulnérabilité est que « **d'ici 2027, les actions à mettre en place pour protéger les populations d'épinoche à trois épines forme rare sont connues** ». Pour atteindre ce but, deux stratégies sont mises de l'avant :

Stratégie 1

Évaluer l'état des populations et les options de conservation pour cette forme rare d'épinoche à trois épines

Objectifs

D'ici 2025, l'état des populations d'épinoche à trois épines forme rare est connu, en collaboration avec l'université McGill.

D'ici 2026, les options de conservation sont connues, évaluées et détaillées.





Vulnérabilité 5 – Protection de la population de touladi indigène du lac Témiscouata

Mise en contexte

Le lac Témiscouata (**Cible 1**) est l'habitat d'une communauté de 17 espèces de poissons, dont le touladi indigène (*Salvelinus namaycush*). Le touladi du lac Témiscouata est réputé pour avoir une des croissances les plus rapides au Québec grâce à l'abondance de nourriture. La pêche au touladi constitue un attrait touristique régional et est pratiquée de manière importante au lac. Le recrutement naturel du touladi y est cependant très faible. Desensemencements sont réalisés par le ministère des Forêts de la Faune et des Parcs (MFFP) depuis 1979 afin d'assurer le maintien de la population. Cesensemencements ont pu introduire des individus non indigènes et contribuer à la perte de la génétique indigène des touladis du lac. La proportion de touladi indigène est estimée à 10%.

La population de touladis du lac Témiscouata compte parmi les plus intensivement suivies au Québec. Le lac Témiscouata fait partie d'un réseau de lacs témoins bénéficiant d'une caractérisation réalisée aux cinq ans par le MFFP. Selon les travaux réalisés par la direction de l'expertise faunique du MFFP, la qualité de l'habitat du touladi au lac Témiscouata, déterminée à partir de la concentration moyenne d'oxygène dissous dans la couche thermique inférieure du lac, serait demeurée stable au cours des dernières années. Néanmoins, les pressions et leurs impacts nécessitent d'être documentés afin d'assurer la conservation de la population de touladi indigène du lac Témiscouata. Un projet de recherche réalisé par l'INRS en 2019 a conclu à un colmatage partiel des interstices par des sédiments, sans toutefois pouvoir confirmer l'impact sur le faible taux de recrutement (Duchesne et coll., 2019). Depuis 2016, une initiative régionale vise à améliorer la reproduction naturelle du Touladi du lac Témiscouata. Ce projet du MELCCFP (faune) sur les frayères, est pris en charge par l'organisme de bassin versant du Fleuve Saint-Jean (OBVFSJ) a identifié trois frayères à agrandir latéralement dont une dans les limites du parc national.

But et stratégies

Le but qui a été fixé pour cette vulnérabilité est que « **d'ici 2027, la population de touladi du lac Témiscouata est en voie d'être autoportante** ». Pour atteindre ce but, une stratégie est mise de l'avant :

Stratégie 1

Améliorer les conditions de reproduction naturelle du touladi du lac Témiscouata

Objectif

Le parc poursuit sa collaboration avec le MLCCEFP et l'OBV du fleuve Saint-Jean à la mise en œuvre des projets d'agrandissement de frayères à Touladi dans le lac Témiscouata.

D'ici 2025, la principale frayère à Touladi du lac Témiscouata, située dans les limites du parc national, est agrandie.



RÉFÉRENCES

- Conservation Measures Partnership (CMP), 2020. Standards ouverts pour la pratique de la conservation. Version 4.0 (<https://conservationstandards.org/wp-content/uploads/sites/3/2020/12/CMP-Standards-ouverts-pour-la-pratique-de-la-conservation-v4.0-French.pdf>)
- Eid, P., Chaillon, P.E., Tremblay, M., Blouin, I. 2013. Plan de gestion patrimonial du parc national du Lac Témiscouata, 200 p.
- Ministère Forêt, Faune et Parcs, 2018, Politique sur les parcs nationaux du Québec, Gouvernement du Québec, 48 p.
- MFFP, 2022, La moule zébrée (*Dreissena polymorpha*), gouvernement du Québec, site internet consulté le 2022-08-12 au : <https://mffp.gouv.qc.ca/la-faune/especes/envahissantes/moule-zebree/>
- OBV du fleuve Saint-Jean. 2015. Plan directeur de l'eau du bassin versant du fleuve Saint-Jean. 461 p.
- Duchesne V, St-Hilaire A, Pelletier AM, Gratton Y, (2019), Rapport d'étude - Le touladi du lac Témiscouata, Québec : Institut national de la recherche scientifique, Centre Eau Terre Environnement ; x+62 pages. (INRS - Centre Eau Terre Environnement, rapport de recherche ; 1893).
- Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq), 2018, Programme de suivi des indicateurs environnementaux des parcs nationaux du Québec - Rapport 2013-2017